

Enseignement hors campus Plus de questions que de réponses!

Cécile Sabourin,
Présidente de la FQPPU

Colloque de l'ACDEAULF,
Saint-Georges de Beauce, 28-29 mai 2008

Plan

- Quelques éléments de contexte
- Stratégies des universités
- Valeurs promues par la FQPPU
- Défis d'ordre académique
- Qui a la responsabilité de décider et sur quelles bases ?
- Conclusion : des incontournables

Quelques éléments de contexte

- Financement de base insuffisant
 - Formule de financement et effectifs étudiants
- Réseau universitaire et territoire(s)
- Discours ambiant et demande :
 - Études supérieures et développement
 - Valorisation de la formation continue
 - « droit à des services universitaires de proximité vs à distance »

Suite...

- Aucun portrait d'ensemble de la concurrence interuniversitaire hors campus
 - Programmes offerts
 - Antennes
 - Coûts des immobilisations hors campus

- Perceptions
 - Concurrence vive et grandissante
 - Présence d'une certaine « anarchie »
 - Motifs multiples : accessibilité, augmenter les effectifs étudiants, présence visible, enseignement à distance et de proximité pas assez coordonné, réponse à des demandes ponctuelles/spécifiques vs formation de base

Stratégies « apparentes » des universités

- Accessibilité sur un territoire d'appartenance :
Programmes de base et formation continue
- Compétition sans égard aux territoires d'appartenance des universités - quelles finalités ?
 - Diversifier l'offre de programmes ?
 - Concurrencer et accroître les effectifs étudiants ?
- Réponses à des demandes ponctuelles/spécifiques en provenance d'organismes ou de la population

Valeurs promues par la FQPPU

- Autonomie universitaire dans le respect de leur mission de service public
- Liberté académique, dont celle de juger de la qualité des programmes et des apprentissages :
 - Développement, offre et ouverture de programmes
 - Admission des étudiantes et étudiants
 - Évaluation des apprentissages
- Gestion collégiale
- Lien entre l'enseignement et la recherche

Suite...

- Accès aux études supérieures : un droit pour celles et ceux qui en ont les capacités et la volonté
- Maintien et développement du réseau des universités sur le territoire québécois
- Maintien de la qualité des services universitaires
- Des conditions de travail adéquates et un environnement de travail sain

Standards nécessaires à la qualité des programmes

- Constitution d'une communauté universitaire
 - Milieu de vie « académique » et étudiante
 - Conditions d'apprentissage adéquates
 - Conditions de travail propices pour les professeures/professeurs et autres personnels académiques
 - Encadrement et accompagnement des étudiantes/étudiants
- Ressources auxiliaires
 - Bibliothèques et services connexes
- Offre des programmes jusqu'à la fin

- Toutes les antennes (ou campus secondaires) ne sont pas similaires ...
- Toutefois, les défis d'assurer la qualité « académique » sont généralement plus grands hors des campus principaux

Dans quelle mesure, les ressources et les services sont-ils équitables hors des campus principaux?

Dans quelle mesure les étudiantes/étudiants reçoivent-ils un traitement équitable ?

Dans quelle mesure les conditions de travail des professeures, professeurs et chargées, chargés de cours sont-elles adéquates ?

Qui a la responsabilité de décider et sur quelles bases ?

Responsabilités des instances académiques universitaires et des professeurs et professeurs en ce qui concerne les :

- Contenus et ouverture de programmes
- Programmation des cours
- Admission et évaluation des étudiantes/étudiants
- Sélection des ressources pour l'enseignement
(professeures/professeurs et chargées/chargés de cours)

Suite...

- **Responsabilité des universités** de pourvoir à la disponibilité des ressources suffisantes pour assurer la qualité et l'équité. Discipliner les appétits de nature compétitive ?
 - Position des établissements membres de la CREPUQ ?
- **Responsabilité du gouvernement** de pourvoir au financement suffisant pour assurer l'accessibilité
 - Formule de financement à revoir ? Soutien aux étudiantes et étudiants ?

- Et les **organismes de développement**, quel devrait être leur rôle et responsabilités ?

Contribuer à l'identification des besoins, etc.

Des balises à respecter

- La formation universitaire n'est pas une marchandise
- Les universités ne sont pas des «dépanneurs» ou «vendeurs» de cours, mais un service public répondant aux besoins des personnes et des communautés et exigeant des normes de qualité
- Dans le contexte actuel, il est urgent que le Québec se donne un portrait d'ensemble afin que toutes les parties responsables aient les informations nécessaires à la prise de décisions

- L'offre de cours hors campus doit répondre à un choix éclairé – des conditions :
 - Engagement gouvernemental d'assurer le financement nécessaire (et adapté) pour garantir l'accessibilité aux études supérieures pour les Québécoises et Québécois
 - Des établissements universitaires responsables dont la mise en œuvre :
 - sera garante (?) d'un développement cohérent de l'accessibilité géographique aux études universitaires
 - Mettra un frein (?) à la compétition interuniversitaire et encouragera la collaboration et la complémentarité du réseau

La prise de position des établissements (CREPUQ)
est-elle suffisante ?

Merci

- Pour en savoir plus sur la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

www.fqppu.org

Annexe : principes défendus par la FQPPU

- Nous affirmons que la **mission fondamentale** de l'université réside dans la production et la diffusion du savoir critique, principalement par l'enseignement, la recherche, la création, et les services à la collectivité. Cette mission ne doit pas être assujettie à des considérations marchandes.
- Nous revendiquons **l'autonomie de l'institution universitaire et le respect intégral de sa mission**. Nous voulons agir pour défendre et promouvoir l'autonomie universitaire de même que la **liberté académique et politique des professeurs, professeurs et des étudiantes, étudiants**.

- **Nous rappelons la nécessité de promouvoir l'élaboration d'une vision d'ensemble du développement des établissements universitaires québécois, vision fondée sur la concertation et la coopération entre ces établissements, dans le respect de leur autonomie. Nous nous opposons à tout projet de hiérarchisation des universités ainsi qu'à toute mesure favorisant la concurrence ou l'opposition entre elles.**

- **Nous affirmons le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu universitaire. Et nous reconnaissons l'importance de promouvoir la participation accrue des femmes dans toutes les dimensions de la vie universitaire.**

- **Nous nous opposons à toute forme de discrimination et nous voulons agir pour qu'aucun établissement universitaire n'exerce, ni directement ni indirectement, contre aucun de ses membres, quelque pression, contrainte ou discrimination en raison de l'origine ethnique, des croyances, du sexe, de l'état de grossesse, de l'âge, d'une déficience physique, des opinions et actions politiques ou autres, de la langue, de l'orientation sexuelle, ou de l'exercice de l'un ou l'autre de ses droits.**

- **Nous reconnaissons aux professeures, professeurs, comme à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs, le droit inaliénable à la négociation collective de leurs conditions de travail et nous nous opposons à toute mesure visant à le restreindre ou à en contredire l'application.**
- **Nous affirmons que l'université est une communauté constituée principalement par les professeures, professeurs et par les étudiantes, étudiants. Par conséquent, nous contestons aux gestionnaires des établissements et à leurs regroupements toute prétention d'être les seuls ou les principaux représentants de la communauté universitaire.**

- **Nous affirmons que les professeures, professeurs doivent pouvoir assumer pleinement leur rôle et leur place dans les établissements universitaires au sein des instances non seulement consultatives mais aussi décisionnelles.**
- **Nous affirmons que l'accessibilité à l'enseignement supérieur est un droit fondamental et nous exigeons que soient levés les obstacles de nature sociale, économique ou géographique à l'exercice de ce droit.**

- **Nous soutenons tout effort de regroupement d'associations de professeures, professeurs retraités et sommes ouverts à la collaboration avec ces associations. Nous croyons que l'expertise et l'expérience des professeures, professeurs retraités, à qui des mandats spécifiques peuvent être confiés, serviraient les intérêts de la Fédération et des professeures, professeurs.**